★★ Année 1975. — N° 16 S. Le Numéro : 0,50 F Mercredi 16 Avril 1975 ★★

# JOURNAL OFFICIEL
## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

# SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

**Abonnements à l'Edition des DEBATS DU SENAT :** FRANCE ET OUTRE-MER : **16 F** ; ETRANGER : **24 F**
(*Compte chèque postal :* **9063-13, Paris.**)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

**Téléphone** ..... { **Renseignements : 579-01-95** / **Administration : 578-61-39**

*Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.*

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 5e SEANCE

## Séance du Mardi 15 Avril 1975.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ MÉRIC

**1. — Procès-verbal** (p. 450).

**2. — Questions orales** (p. 450).

*Pollution de l'Epte :*

Question de M. Fernand Chatelain. — MM. Fernand Chatelain, André Jarrot, ministre de la qualité de la vie.

*Relations sportives entre la France et l'Afrique du Sud :*

Question de M. Guy Schmaus. — MM. Guy Schmaus, André Jarrot, ministre de la qualité de la vie.

*Place des questions européennes dans les programmes de l'enseignement secondaire :*

Question de M. Louis Jung. — M. Louis Jung, Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat à l'éducation.

*Situation du lycée de Luzarches :*

Question de M. Fernand Chatelain. — M. Fernand Chatelain, Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat à l'éducation.

*Libéralisation du contrôle des films :*

Question de M. Francis Palmero. — MM. Francis Palmero, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

*Crise du cinéma français :*

Question de M. Francis Palmero. — MM. Francis Palmero, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

*Position du Gouvernement à l'égard des préoccupations de l'ordre des médecins :*

Question de M. Jean Cauchon. — MM. Jean Cauchon, René Lenoir, secrétaire d'Etat à la santé.

*Conditions d'application de la loi relative à l'avortement :*

Question de M. Jean Colin. — MM. Jean Colin, René Lenoir, secrétaire d'Etat à la santé.

*Rénovation de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains :*

Question de M. Edgard Pisani. — MM. Edgard Pisani, René Lenoir, secrétaire d'Etat à la santé.

**3. — Situation de certains locataires à Montfermeil.** — Discussion d'une question orale avec débat (p. 460).

Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement ; Charles Cathala.

Clôture du débat.

★ (1 f.)

RÉNOVATION DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE BOURBONNE-LES-BAINS

**M. le président.** La parole est à M. Edgard Pisani, pour rappeler les termes de sa question n° 1544.

**M. Edgard Pisani.** Constatant que les crédits affectés par la loi de finances pour 1974 à la rénovation de l'établissement thermal d'Etat de Bourbonne-les-Bains, Haute-Marne, n'ont toujours pas fait, en cette fin du premier trimestre 1975, l'objet d'un début d'engagement, qu'aucune réponse vraiment précise n'a été apportée aux questions que j'ai posées sur ce sujet dès octobre 1974, que le prolongement indéfini d'une telle situation n'a pour autre conséquence que de limiter progressivement, en raison de la hausse de leur coût, la consistance du programme des travaux dont cette enveloppe permettra la réalisation effective, je demande, en conséquence, à Mme le ministre de la santé quelles dispositions elle est en mesure de prendre pour faire aboutir, sans plus tarder, cette première tranche de rénovation.

Je souhaiterais, en particulier, savoir : si l'échéancier, qui paraît avoir été arrêté depuis quelques mois, ne risque pas d'être, une nouvelle fois, différé et, dans le cas contraire, quelles en seront les conditions précises d'application ; quel est le degré d'avancement des études administratives et techniques que le ministère de la santé s'est engagé à entreprendre depuis déjà deux ans, et si, en particulier, l'architecte, chargé de l'opération, a pu être enfin désigné ; quelle est la destination exacte des bâtiments et terrains militaires qui viennent de faire l'objet d'un transfert d'affectation au profit du ministère de la santé.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. René Lenoir,** *secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale).* Mme le ministre de la santé est particulièrement avertie du problème posé par l'avenir de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains.

La carence du concessionnaire qui n'avait pas entrepris, malgré de nombreuses mises en demeure, les nécessaires travaux de rénovation, l'a conduite à prendre à son encontre les mesures prévues par le cahier des charges de la concession. C'est ainsi qu'elle a été amenée à prononcer sa déchéance à la fin du mois de mars.

L'Etat — ministère de la santé — redevenant maître du jeu, il lui est désormais possible, premièrement, de faire réaliser sur le domaine thermal des travaux de relevé de terrain, d'études de sols et d'examen de l'état des bâtiments existants.

Ces différents travaux conditionnent le démarrage effectif des études relatives à la rénovation ou à la reconstruction de l'établissement thermal, notamment en vue d'y insérer non seulement le traitement des rhumatismes, mais aussi celui des séquelles des traumatismes consécutifs aux accidents.

Deuxièmement, il lui est possible de faire procéder à l'affectation des crédits inscrits au budget du ministère de la santé en 1974, qui seront revalorisés en tant que de besoin.

Troisièmement, il peut passer des contrats avec les hommes de l'art et les entreprises.

En ce qui concerne l'avancement des études administratives et techniques, il est possible de préciser que le programme des besoins a été mis au point par le ministère de la santé.

La traduction de ce programme en études architecturales va être confiée incessamment à un architecte, M. Mosseri, architecte D. P. L. G. Le contrat d'ingénierie à passer avec cet architecte est en cours d'élaboration.

Les bâtiments et terrains militaires qui viennent de faire l'objet d'un transfert d'affectation au profit du ministère de la santé seront destinés à l'aménagement des thermes ; toutefois, l'affectation exacte ne sera déterminée définitivement qu'en fonction des résultats des études architecturales.

Telles sont les indications que je peux donner à M. le sénateur Pisani sur un problème qui le préoccupe particulièrement.

**M. le président.** La parole est à M. Pisani pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Edgard Pisani.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous cacherai pas que c'est avec une certaine déception que j'entends une réponse fournie par Mme le ministre de la santé, mais en son absence. J'aurais souhaité, en effet, engager un dialogue sur des problèmes très importants.

La situation de Bourbonne-les-Bains m'est connue depuis fort longtemps et je dois dire, en pesant mes mots, que je suis amené à porter un jugement sévère sur l'attitude de Mme le ministre de la santé dans cette affaire.

Pourtant, au lendemain même du jour où j'ai eu l'honneur de poser cette question orale sans débat, des décisions ont été prises. Elles étaient depuis longtemps en préparation et l'on ne comprend pas très bien pourquoi il a fallu tant de mois ou tant d'années pour les prendre.

Mais, après cette longue attente, quelle précipitation ! On a prononcé la déchéance du concessionnaire, mais l'on n'avait rien prévu pour assurer dans l'immédiat la gestion de cet établissement pourtant important dans le domaine de la santé publique. Il a fallu essayer d'improviser. Mais a-t-on improvisé les solutions qui permettent de faire face aux problèmes de gestion ?

La saison thermale est en cours. Qui est désormais responsable après la déchéance ? Est-ce l'administration ? Mais quelle administration ? L'autorité de l'Etat, désormais engagée dans la gestion de l'établissement thermal, est-elle représentée par un agent de l'administration capable de prendre les décisions nécessaires ? Existe-t-il une régie de recettes et de dépenses permettant de faire face aux problèmes quotidiens ? L'improvisation est évidente. J'aurais aimé savoir les raisons pour lesquelles on a procédé de la sorte.

Je voudrais pourtant abandonner cette attitude critique pour essayer de présenter quelques suggestions fondées sur la connaissance que je puis avoir du cahier des charges. Nous savons qu'en vertu de ce cahier des charges la déchéance du concessionnaire met l'Etat dans l'obligation de procéder à une nouvelle adjudication, peut-être même à deux, et que la situation provisoire risque donc de durer. En conséquence, je suggère que soit mis en place un groupe de direction bénéficiant de la collaboration d'un fonctionnaire spécialisé pour la gestion et disposant aussi d'une régie de recettes et de dépenses.

Je suggère qu'une fois mise en place cette unité, qui sera composée de fonctionnaires, ait la faculté non pas seulement de gérer l'immédiat, mais également d'aborder les problèmes du futur, c'est-à-dire de préciser, dans une connaissance plus exacte de la réalité thermale, les objectifs du programme qui va être mis sur pied. En effet, le programme tel qu'il apparaît aujourd'hui, même s'il introduit la traumatologie comme un des objectifs de la station thermale, ne me paraît pas suffisant dans la mesure même où cette station ne dispose pas d'un hôpital thermal capable d'accueillir toute l'année en particulier des traumatisés profonds qui ont besoin d'être directement liés à l'établissement.

Actuellement, le seul moyen d'hébergement disponible, mis à part l'ancien hôpital rural, c'est l'hébergement hôtelier. Or, celui-ci suppose, dans une très large mesure, l'autonomie de mouvement du malade et exclut que les traumatisés soient directement liés, géographiquement en quelque sorte, à l'établissement thermal. L'élaboration d'un programme global de rénovation de la station de Bourbonne-les-Bains appelle donc le développement de l'hôpital thermal ou la création d'un hôpital thermal nouveau.

Reste le problème du statut que l'établissement thermal pourra avoir dans le futur. L'idée d'une société d'économie mixte avait d'abord été avancée, puis abandonnée, puis reprise.

Je me permets de dire ici que cette formule me paraît comporter un certain nombre d'inconvénients. Je ne crois pas qu'une société d'économie mixte qui donnerait aux seuls intérêts locaux la majorité dans la gestion et dans l'orientation de cet ensemble soit une bonne solution. L'hôpital thermal, la station thermale doivent avoir leur autonomie à la disposition des malades.

Que les intérêts locaux soient associés en position minoritaire dans la gestion de l'établissement me paraît souhaitable, mais qu'ils puissent avoir la majorité me semble dangereux. Peut-être me direz-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est singulier pour un représentant de collectivités locales de tenir un tel discours, mais je connais trop les problèmes que peut poser la gestion d'un établissement de ce genre pour ne pas les soulever publiquement, au risque de mécontenter.

De surcroît, l'étude qui va être faite sur le développement de l'établissement thermal et de ses annexes peut revêtir une importance considérable en matière d'aménagement du territoire et de développement rural et l'articulation de cette réalité à la réalité économique du Sud-Est de la Haute-Marne est capitale. Je me plais à rêver qu'un jour la ville de Bourbonne-les-Bains puisse être admise au nombre de ces villes privilégiées qui bénéficieront d'un contrat de petite ville ou de pays, mais cette éventualité ne relève en aucune façon de votre compétence.

Pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais que l'engagement qui vient d'être pris concernant la revalorisation des crédits soit bien tenu, que l'étude qui sera faite par l'architecte, si elle démontre la nécessité de majorer ces crédits par des crédits nouveaux, soit automatiquement suivie d'effet.

Je souhaiterais, d'autre part, que le programme ne comporte pas seulement l'étude de l'établissement thermal, mais aussi celle d'un hôpital thermal nécessaire à l'épanouissement de l'établissement. Je souhaite également que l'occasion soit trouvée là de provoquer une opération d'aménagement à partir d'une richesse naturelle. Je souhaite enfin — pardonnez-moi de me répéter sur ce point — que l'instrument de gestion qui sera mis en place tienne compte du fait que les besoins et les intérêts des traumatisés et des rhumatisants doivent prendre le pas sur tous les autres. (*Applaudissements sur les travées socialistes et à gauche.*)